

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES INSTITUTIONS, DES AFFAIRES  
INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES ET DES RELATIONS AVEC LES COMMUNES  
DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017**



*Examen du projet sur le projet de loi autorisant l'approbation de 3 accords entre le Gouvernement de la République française et respectivement le Gouvernement de la République du Congo, le Gouvernement de la République d'Équateur et le Gouvernement de la République du Pérou, relatifs à l'activité professionnelle salariée des personnes à charge des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre*

Le jeudi 7 septembre 2017, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, initialement convoquée à 14 heures, démarre ses travaux à 14 h 6.

Sont présents en qualité de membres de la commission : M. Michel Buillard, président ; M. Nuihau Laurey, vice-président ; M<sup>me</sup> Lana Tetuanui ; M. Jules Ienfa ; M<sup>me</sup> Sandra Manutahi Levy-Agami ; M<sup>me</sup> Loïs Salmon-Amaru.

Sont absents en qualité de membres de la commission : M. Gaston Tong Sang, secrétaire (procuration à M. Jules Ienfa) ; M<sup>me</sup> Gilda Vaiho (procuration M<sup>me</sup> M<sup>me</sup> Sandra Manutahi Levy-Agami) ; M. Richard Tuheiaava.

Le ministère en charge des relations avec l'assemblée est représenté par : M<sup>me</sup> Noélanie Deane, chargée de mission.



Le quorum étant atteint, le président de la commission annonce que 2 dossiers figurent à l'ordre du jour :

- **Projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2016 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat**  
(Lettre n° 5161/PR du 3-8-2017)
  
- **Projet sur le projet de loi autorisant l'approbation de 3 accords entre le Gouvernement de la République française et respectivement le Gouvernement de la République du Congo, le Gouvernement de la République d'Équateur et le Gouvernement de la République du Pérou, relatifs à l'activité professionnelle salariée des personnes à charge des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre**  
(Lettre n° 1061/DIRAJ du 9-8-2017)



**Projet d'avis sur le projet de loi autorisant l'approbation de 3 accords entre le Gouvernement de la République française et respectivement le Gouvernement de la République du Congo, le Gouvernement de la République d'Équateur et le Gouvernement de la République du Pérou, relatifs à l'activité professionnelle salariée des personnes à charge des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre**  
(Lettre n° 1061/DIRAJ du 9-8-2017)

Rapporteurs : MM. Michel Buillard et Jules Ienfa

Représentant du gouvernement :

M. Bruno Sandras, juriste à la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIEP)

**Le rapport ne suscite pas de discussion.**

**EXAMEN DU PROJET D'AVIS**

M. Bruno Sandras : Ce sont des accords entre la France et certains pays, qui dérogent un peu aux règles du droit du travail en France, et comme le droit du travail et l'emploi relèvent ici de la compétence du pays, on ne souhaite pas que ces régimes dérogatoires prévus entre la France et certains pays, avec des accords de réciprocité, soient mis en application chez nous aussi. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de la position et de l'avis que l'assemblée se prépare à prendre.

Mme Lana Tetuanui : En fin de compte, j'ai bien compris le projet d'avis. On soutient l'avis défavorable, mais je voulais quand même venir raccrocher un peu... C'est une occasion et je veux que ce soit inscrit dans le PV. C'est la sénatrice qui parle. Avant que la France aille faire signer des protocoles, surtout en matière de travail, qu'ils règlent un peu la situation de tous nos enfants polynésiens qui demandent à revenir occuper les postes, aussi bien nos douaniers, nos policiers, nos gendarmes, nos inspecteurs des finances, qui ont passé les concours et qui veulent revenir. Ils ne reviennent pas parce que ça trafique dur dans la haute sphère de l'administration parisienne.

Je profite de cette commission pour le dire, comme on parle du droit du travail : avant d'aller au Congo ou ailleurs, ils feraient mieux de régler déjà dans la maison. Enfin, vous avez compris ce que je voulais dire.

**Vote sur le projet d'avis :**  
**Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 2 procurations)**



L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission s'achève à 14 h 27.

*Pour le président empêché,  
le vice-président de la commission*

Nuihau LAUREY